

# PARLEMENT WALLON

SESSION 2021-2022

12 JUILLET 2022

## PROJET DE DÉCRET

**contenant le premier ajustement du budget général des dépenses  
de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022 \***

## RAPPORT

présenté au nom de la Commission de l'environnement,  
de la nature et du bien-être animal

par

Mme Kelleter

# SOMMAIRE

I. Résumé .....	3
II. Procédure .....	3
III. Exposé de Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....	4
IV. Exposé de M. Rosez, Contrôleur adjoint à la Cour des comptes .....	5
V. Discussion générale.....	5
VI. Vote .....	15
VII. Rapport .....	15

Pour compléter son information, le lecteur peut consulter :

- le compte rendu avancé des travaux qui n'engage ni les auteurs des interventions ni le Parlement. Il est consultable via le lien suivant : <https://parlwal.be/3c56cpb>.
- le compte rendu intégral qui fait foi quant au contenu des interventions. Il est consultable via le lien suivant : <https://parlwal.be/3Iyztoi>.

Les enregistrements audiovisuels de la réunion sont découpés en podcasts et mis à disposition sur le site web du Parlement de Wallonie : <https://parlwal.be/3Iyztoi>.

Mesdames,

Messieurs,

Votre Commission de l'environnement, de la nature et du bien-être animal a examiné le projet de décret contenant le premier ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022 (Doc. 1004 (2021-2022) – N<sup>os</sup> 1 et 1bis – Annexe 9).

## I. RÉSUMÉ

Le projet de décret contenant le premier ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022 pour ce qui concerne la partie afférente aux compétences de la Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, évolue au niveau des recettes, de 149,33 millions d'euros au budget 2022 à 136,262 millions d'euros au premier ajustement du budget 2022.

Au niveau des dépenses, l'évolution générale est la suivante :

- pour le budget initial 2022 : le montant était de 328,573 millions d'euros en crédits d'engagement et de 342,279 millions d'euros en crédits de liquidation;
- pour le premier ajustement du budget 2022 : une augmentation de 7,480 millions en crédits d'engagement et de 7,744 millions d'euros en crédits de liquidation doit être constatée.

Par 8 voix contre 2, votre Commission recommande l'adoption du projet de décret contenant le premier ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022 pour les sections et programmes afférents aux compétences *ratione materiae* de la Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, par la Commission du budget et des infrastructures sportives.

## II. PROCÉDURE

En date du 29 juin 2022, le Gouvernement wallon a déposé le projet de décret contenant le premier ajustement du budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022 (Doc. 1003 (2021-2022) – N<sup>o</sup> 1) et le projet de décret contenant le premier ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022 (Doc. 1004 (2021-2022) – N<sup>os</sup> 1 et 1bis), ainsi que l'exposé particulier afférent aux compétences de la Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal (Doc. 1003/1004 (2021-2022) – N<sup>o</sup> 1 – Annexe 9).

Les projets de décret contenant le premier ajustement du budget des recettes et des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022 ont été envoyés en Commission du budget et des infrastructures sportives le 5 juillet 2022.

En application de l'article 114 du Règlement, le projet de décret budgétaire est examiné par les commissions permanentes, chacune pour ce qui la concerne. Chacune des commissions transmet un rapport ainsi que les amendements déposés à la commission qui a le budget dans ses attributions.

En date du 7 juillet 2022, la Cour des comptes a adressé au Parlement le rapport de ses observations sur le premier ajustement des budgets des recettes et des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022 (Doc. 1003/1004 (2021-2022) – N<sup>o</sup> 2).

Votre Commission s'est réunie le 12 juillet 2022 pour examiner le projet de décret contenant le premier ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022 (Doc. 1004 (2021-2022) – N<sup>os</sup> 1 et 1bis) et l'exposé particulier afférent aux compétences de la Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal (Doc. 1003/1004 (2021-2022) – N<sup>o</sup> 1 – Annexe 9).

Ont participé aux travaux : MM. Clersy, Dupont, Janssen, Mme Kelleter (Rapporteuse), MM. Lepine (Président), Maroy, Matagne, Mme Péciaux, MM. Tzanetatos, Witsel.

Ont assisté aux travaux : M. Agache.  
M. Rosez, Contrôleur adjoint à la Cour des comptes.  
Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.

### III. EXPOSÉ DE MME TELLIER, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL

**Mme la Ministre** indique que le budget ajusté 2022, tout en respectant le budget initial, prend en compte l'évolution des paramètres macroéconomiques, mais également l'ajustement des recettes. Est également mise en évidence la poursuite de la mise en oeuvre concrète des projets du Plan de relance avec le lancement de différents appels à projets dans les diverses thématiques et compétences qui lui sont dévolues, à savoir la végétalisation et la création d'espaces verts, le renforcement des aires protégées, les forêts résilientes ainsi que les projets en matière de déchets-ressources et en matière d'alimentation durable.

L'intervenante indique par ailleurs qu'une mission déléguée a été attribuée à la Société publique d'aide à la qualité de l'environnement (SPAQuE) en vue de l'accélération de la réhabilitation des anciennes décharges les plus problématiques et qu'en matière d'adaptation et de résilience en lien avec les inondations et les changements climatiques, le travail sur la reméandration des cours d'eau et la création de zones d'immersion temporaire a été lancé. Est aussi notée la poursuite des travaux de sécurisation des berges.

Sur le plan budgétaire, la centralisation des moyens du Plan de relance dans le programme 10.122 a été décidée avec, en ce qui concerne les compétences de Mme la Ministre, des réallocations pour un montant de 31 millions d'euros en crédits d'engagement et de 24 millions d'euros en crédits de liquidation. Des articles budgétaires spécifiques ont été créés.

Au niveau des recettes, hors Plan de relance, il est constaté une variation des recettes de 13 millions d'euros qui est principalement liée à trois mouvements :

- une diminution sur les recettes issues de la reconstruction des berges de 21,4 millions d'euros (phase de sécurisation urgente des berges, qui est prise en charge par la Région à 100%);
- une augmentation de 4,9 millions d'euros sur la taxe « eaux » à la suite de l'inflation et d'une réévaluation des prévisions sur base des enrôlements 2021;
- le remboursement des institutions européennes dans le cadre de la gestion de la peste porcine africaine à hauteur de 2,6 millions d'euros.

En matière de dépenses, hors Plan de relance, il est observé une variation des dépenses à hauteur de 7,8 millions d'euros. Celle-ci est principalement liée à :

- une augmentation des dépenses liées à des fonds budgétaires en lien avec une augmentation des recettes affectées à ces fonds pour 5,8 millions d'euros (augmentation de 4,9 millions d'euros pour le Fonds pour la protection de l'environnement et de 0,6 million d'euros pour le Fonds pour la gestion des déchets);
- l'adaptation aux paramètres macroéconomiques pour 2 millions d'euros;
- le report d'une dépense liée à une subvention exceptionnelle accordée à l'Institut scientifique de service public en Région wallonne (ISSeP) dans le cadre d'un litige pour 1,7 million d'euros;
- un transfert depuis la provision « Relance, résilience et redéploiement » pour les programmes communaux de développement rural (PCDR) pour 1,2 million d'euros.

## IV. EXPOSÉ DE M. ROSEZ, CONTRÔLEUR ADJOINT À LA COUR DES COMPTES

**M. Rosez**, Contrôleur adjoint à la Cour des comptes, indique que le Fonds pour la protection de l'environnement présente un solde de 307,5 millions d'euros au projet de budget ajusté et observe que les prévisions de recettes affectées à ce Fonds augmentent de 4,9 millions d'euros pour s'établir à 75,9 millions d'euros. Cette augmentation est exclusivement due à la hausse de la prévision relative au produit des taxes sur l'eau, qui s'élève à 65,1 millions d'euros après ajustement.

La majoration de la prévision de recettes concerne essentiellement les contributions de prélèvement sur l'eau potabilisable pour un montant de 1,6 million d'euros et l'eau non potabilisable pour 2 millions d'euros.

La Cour des comptes constate que, pour prévenir les problèmes liés à l'arrêt du GCOM au 1<sup>er</sup> janvier 2022 et au transfert de la gestion de ces taxes vers SAP-WBFin, les enrôlements ont été accélérés et réalisés au maximum durant les derniers mois de l'année 2021. Pour l'année 2022, l'administration prévoit de conserver ce rythme d'enrôlement. Les droits constatés au cours de l'année 2022 devraient dès lors correspondre à ceux d'une année complète.

Le transfert de la gestion des taxes « eaux et déchets » vers la nouvelle application informatique n'est, à ce jour, pas finalisé. La Cour constate que les derniers droits devant être enrôlés avant le 30 juin sous peine de forclusion, ont pu l'être manuellement juste dans le délai, ce qui devrait garantir qu'aucune recette ne sera perdue pour la Région wallonne.

Cependant, la Cour souligne que l'administration ne dispose actuellement d'aucun outil permettant de visualiser et d'analyser les flux de recettes.

La Cour observe que les crédits de dépenses augmentent également de 4,9 millions d'euros pour s'élever à 75,9 millions d'euros et correspondent aux recettes. L'objectif SEC de ce fonds est cependant positif, car 28,6 millions d'euros de ces crédits de liquidation sont autorisés en codes 8.

## V. DISCUSSION GÉNÉRALE

### CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

#### 1. Questions et observations des membres

**Mme Pécriaux** observe que malgré un contexte très difficile, le Gouvernement poursuit ses engagements pour une Wallonie ambitieuse sur les plans social, économique et environnemental. Elle souligne l'importance de prendre en compte l'environnement ainsi que les conséquences liées à celui-ci. A cet égard, elle indique que les inondations sont intimement liées au dérèglement climatique et que la Région doit prendre toutes les mesures possibles pour limiter les risques à venir.

Elle met alors en évidence le programme 99 du nouveau Plan de relance et, en particulier, le financement d'une étude en crédits d'engagement de plus de 2 millions d'euros avec le Ministre du Climat pour prévenir les risques climatiques et sanitaires. Elle souhaite savoir quand les résultats de cette étude sont attendus.

Par rapport aux berges endommagées à la suite des inondations de juillet 2021, elle désire connaître l'état d'avancement des travaux de sécurisation jugés prioritaires et le délai dans lequel l'étude en vue d'une reconstruction résiliente sera terminée.

**M. Clersy** constate que les principales variations du présent projet d'ajustement budgétaire concernent des ajustements techniques et que de nombreuses évolutions sont liées aux paramètres macroéconomiques.

Dans ce contexte, il observe que les moyens alloués aux projets prioritaires de Mme la Ministre sont préservés voire renforcés. Il cite l'adaptation au dérèglement climatique et les conséquences positives liées à la végétalisation des zones urbaines en termes de lutte contre les îlots de chaleur et de qualité de l'air.

Il se réjouit enfin de constater que l'ajustement va permettre le paiement de travaux urgents liés aux inondations de juillet 2022.

**Mme Kelleter** met en évidence les 630 000 euros supplémentaires dédiés à apurer l'encours lié aux travaux urgents

entrepris dans le cadre des inondations de juillet 2021 et demande des précisions quant à ces travaux.

Par rapport à l'appel à projets Végétalisation et parcs urbains, elle souhaite connaître l'état d'écoulement des sub-sides.

**M. Tzanetatos** observe que l'ajustement maintient l'objectif que le Gouvernement s'était fixé à l'initial, à savoir poursuivre la soutenabilité de la dette. A cet égard, il demande à Mme la Ministre de détailler l'effort consenti dans ses attributions pour atteindre l'économie structurelle de 150 millions d'euros ainsi que les contributions qui ont été sollicitées auprès des administrations des unités d'administration publique (UAP) dont elle a la tutelle.

Concernant le suivi des inondations de juillet 2021, il relève que la recette liée aux contributions demandées pour la reconstruction des berges a été ramenée à zéro puisque les travaux n'ont pas eu lieu en 2022. Il souhaite entendre Mme la Ministre sur l'état d'avancement de la sécurisation des berges, sur l'évaluation des dégâts provoqués aux berges, la libération des 100 millions d'euros prévus dans le cadre du Plan de relance et des 300 millions d'euros octroyés dans le cadre d'un prêt de la Banque européenne d'investissement, les travaux réalisés dans le cadre de la première phase, la philosophie en termes d'intervention de remboursement à l'égard des différents propriétaires pour l'année 2023 dans le cadre de la deuxième phase et de la reconstruction résiliente.

**M. Maroy** demande un état des lieux des différents projets mis en oeuvre dans le cadre du Plan de relance de la Wallonie.

Concernant les 150 millions d'euros d'économies qui doivent se répartir sur l'ensemble du Gouvernement, **M. Magagne** interroge Mme la Ministre sur les économies structurelles qui ont été réalisées dans ses matières ainsi que sur les leviers et pistes de réflexion qui seront mis en oeuvre pour 2023.

Il estime ensuite que la notion de budget base zéro ne se trouve pas dans l'ajustement budgétaire et souhaite des précisions quant aux leviers déjà approuvés par le Gouvernement.

Il observe également que les subventions du Plan de relance européen ont été diminuées pour la Belgique, ce qui devrait impacter la Wallonie à hauteur de 340 millions d'euros. Le commissaire souhaite dès lors connaître les éventuelles conséquences pour les politiques menées par Mme la Ministre.

Après avoir relevé la décision de la Ministre Morreale de ne pas indexer les budgets APE, il s'enquiert des éventuelles actions de compensation de Mme la Ministre.

## 2. Réponses du Gouvernement

**Mme la Ministre** déclare qu'il est essentiel de travailler à la résilience de la Wallonie en raison de la multiplication attendue de phénomènes liés au changement climatique et qu'il convient d'appréhender les risques de façon systémique et non sectorielle. Elle indique que le Gouvernement y travaille via une étude relative à la prévention des risques climatiques et sanitaires. Celle-ci est reprise au sein du Plan de relance avec un budget coporté avec le Ministre du Climat et devrait être lancée en novembre 2022 avec des premiers résultats attendus à la mi-2023.

Parallèlement à cette étude, l'intervenante indique que des solutions sont mises en oeuvre à travers le Plan de relance, notamment en matière de zones d'immersion temporaire et de reméandration. Elle cite aussi les travaux en matière de forêt résiliente et la végétalisation des centres urbains.

Par rapport au congrès résilience, elle indique que celui-ci a démarré en septembre 2021 et que les différents acteurs se sont rassemblés le 17 juin 2022 lors d'un printemps résilience où l'objectif était de sensibiliser et d'informer sur les actions déjà mises en place. Un appel à projets résilience a, en outre, été adopté en Gouvernement le 7 juillet 2022 pour mettre en place des activités de sensibilisation, de formation et des actions concrètes pour améliorer également la résilience par les ASBL et les partenaires.

Le Gouvernement travaillera par ailleurs, au plus tôt fin 2022, à l'élaboration d'un dispositif de veille, de coordination et de diffusion des données wallonnes relatives aux risques environnementaux et la gestion de crise dans le but notamment d'avoir une cartographie des vulnérabilités.

Concernant la problématique des berges, elle rappelle que la première phase de la reconstruction, qui représente une vingtaine de millions d'euros, consiste en la sécurisation urgente, le curage et le nettoyage des berges. En parallèle, une étude hydraulique et hydrologique de modélisation, dotée d'un budget de 1,7 million d'euros, a été lancée afin d'analyser le comportement du cours d'eau de façon concrète sur le terrain. Les premiers résultats sont attendus fin 2022. Cette étude va permettre d'entamer la dernière phase de la reconstruction, appelée reconstruction résiliente, qui mobilisera des moyens conséquents.

L'oratrice explique que le crédit d'engagement reste inchangé par rapport à l'initial : 3,075 millions d'euros et que le crédit de liquidation passe de 3,208 millions d'euros à 3,837 millions d'euros afin d'apurer l'encours lié aux travaux urgents entrepris dans le cadre des inondations.

Sur les projets de végétalisation et de parcs urbains, elle indique que quatre appels à projets de végétalisation ont été construits avec un groupe de travail pluridisciplinaire et un jury indépendant. Le premier appel, consacré aux parcs en milieu urbain, a été lancé en 2021, donnant lieu à une sélection de 17 communes lauréates. Les trois autres appels ont été approuvés par le Gouvernement le 5 mai 2022. Mme la Ministre précise qu'il est prévu que les projets soient réalisés dans les 36 mois à partir de la date de notification d'octroi du subside.

Concernant le budget base zéro, elle déclare que les principes de la méthodologie, déjà appliquée à l'initial, ont été poursuivis et appliqués à l'ajustement. Après la finalisation des travaux menés par le Ministre du Budget, elle ajoute que les administrations régionales devront mettre en oeuvre les recommandations.

Par rapport aux mesures d'économies, elle explique que celles-ci représentent, pour ses compétences, une contribution des administrations au sein du SPW à la maîtrise des dépenses de fonctionnement à hauteur de 1,2 million d'euros qui a été intégrée au budget dès l'initial 2022. Cette diminution a été concertée et ventilée en fonction des propositions de l'administration sur les frais relatifs à leurs dépenses de fonctionnement. L'effort d'économie structurelle est également réalisé par les UAP par l'amélioration de la maîtrise de leurs moyens de fonctionnement. Il s'agit pour les compétences de Mme la Ministre d'une contribution à hauteur de 1,6 million d'euros.

Mme la Ministre détaille enfin les projets repris dans le Plan de relance :

- le lancement des appels à projets pour la création d'espaces verts en milieu urbanisé dans le contexte des adaptations à la crise climatique, avec un budget de 62,5 millions d'euros au total;
- le développement de la filière de la transformation du bois feuillu, le projet 31 consacré aux métiers de formation dans le secteur vert et le projet 200 consacré à la construction de cinq infrastructures névralgiques pour le déploiement de la filière agroalimentaire;
- le lancement du second appel à projets de forêts résilientes;
- le budget de 9 millions d'euros qui sera mis en exécution en 2022 pour le renforcement des aires protégées;
- la modélisation hydraulique et hydrologique relative à la reconstruction résiliente des berges pour un montant total en 2022 pour 13 millions d'euros;
- le budget de 19 millions d'euros pour les zones d'immersion temporaire et la reméandration des cours d'eau;
- les missions confiées à la SPAQuE pour l'accélération de la réhabilitation des anciennes décharges les plus problématique;
- la sélection de quatre candidats en décembre 2021 pour la création des parcs nationaux avec un soutien de 2 millions d'euros;
- des actions menées via les projets 123 et 127 du Plan de relance en matière de formation et de sensibilisation à la biodiversité;
- l'appel à projets « Déchets ressources cofinancé par l'Europe pour un montant de 15 millions d'euros;
- l'appel à projets en matière de soutien à la relocalisation alimentaire en vue de créer des infrastructures névralgiques pour assurer le développement de la filière agroalimentaire;
- le lancement d'un appel à projets « Tiers lieux ruraux » pour une enveloppe de 12 millions d'euros;
- la reconstruction des berges.

### 3. Répliques des membres

**M. Matagne** rappelle que lors de l'examen du budget initial 2022, il lui a été indiqué que la répartition des économies à réaliser n'avait pas encore été opérée et s'étonne donc de la réponse de Mme la Ministre. Pour le montant de 1,6 million d'euros au sein des UAP, il observe que Mme la Ministre ne dispose d'aucune garantie par rapport à ce montant. Il estime dès lors que les économies structurelles ne sont pas matérialisées dans le budget et illustre ses propos par le montant indiqué pour la vente de bois. De même pour le budget base zéro, il relève que la dynamique ne se retrouve pas dans l'exposé.

Il s'insurge ensuite de l'absence du maintien du niveau de pouvoir d'achat des 60 000 personnes travaillant sous APE.

En conclusion, il exprime le souhait que Mme la Ministre puisse lui prouver que les économies structurelles seront réalisées, et plus encore dans un contexte où un CODECO annoncera, le 13 juillet 2022, une perte de 340 millions d'euros pour la Wallonie.

### 4. Réponses complémentaires du Gouvernement

**Mme la Ministre** estime qu'elle a détaillé très clairement la participation de son administration et des UAP sous sa tutelle à ces perspectives d'économies. Elle déclare qu'il s'agit d'éléments précis, concrets et des engagements clairs.

Par rapport aux économies sur les administrations, elle précise qu'elles ont été définies dès l'initial et que le Gouvernement a souhaité les rendre structurelles.

Par rapport à l'augmentation de recettes bois, elle indique que celle-ci était considérée comme conjoncturelle au moment de l'élaboration de l'initial et qu'elle pouvait désormais être considérée comme structurelle. Il s'agit donc d'une amélioration structurelle du solde brut à financer.

En ce qui concerne les APE, elle explique avoir obtenu en 2021 l'indexation des conventions-cadres en matière d'associations relatives au secteur environnemental mais que celle-ci sera probablement insuffisante au regard des niveaux actuels d'indexation et d'inflation.

## NATURE ET FORETS

### 1. Questions et observations des membres

**Mme Pécriaux** souligne que Mme la Ministre insiste sur la diversification des plantations dans le cadre du projet Forêt résiliente afin de faire face aux faiblesses imputables aux changements climatiques. Mettant en exergue l'augmentation de recettes due aux déboisements liés aux scolytes, elle s'enquiert de la situation à plus long terme.

Après avoir noté le soutien régional de 8 millions d'euros pour la filière de transformation du bois feuillu, elle souhaite savoir quand la filière pourra être opérationnelle et si le système de vente de bois public sera adapté en vue de sécuriser l'approvisionnement des entreprises locales.

Elle note également le remboursement de 2,6 millions d'euros par les institutions européennes, dans le cadre de la gestion de la peste porcine.

En matière de biodiversité, elle revient sur l'objectif atteint par Mme la Ministre de plus d'un million d'arbres plantés ou en passe de l'être mais souligne la diminution de 1 million d'euros à l'article 01.01.00 « Actions en faveur de la biodiversité, dont les haies et aires protégées » sur des crédits de liquidation afin d'apurer l'encours.

**Mme Kelleter** évoque le montant d'un million d'euros prévu, en collaboration avec la Ministre De Bue, pour la restauration des caillebotis dans les Fagnes et demande si la somme a été inscrite dans le présent ajustement budgétaire.

**M. Maroy** s'enquiert de l'état d'avancement du processus relatif à la création de deux parcs nationaux et sa traduction dans le budget.

Concernant les forêts wallonnes, **M. Matagne** souhaite savoir si Mme la Ministre a pu s'inspirer des mesures de protection mises en oeuvre par la France et l'Allemagne.

### 2. Réponses du Gouvernement

**Mme la Ministre** déclare que 3,75 millions d'euros et 275 000 euros ont été affectés spécifiquement pour les projets de régénération de forêt résiliente en forêt domaniale. Un droit de tirage a, en outre, été mis en place au bénéfice des communes à hauteur de 1,5 million d'euros au prorata des dégâts de scolytes et de leur surface forestière. Pour les propriétaires privés, des moyens équivalents sont réservés dans le cadre d'un appel à projets qui se clôturera le 15 septembre 2022.

Concernant la filière des feuillus du Plan de relance, l'oratrice indique que le budget total, coporté avec le Ministre Borsus, s'élève à 8 millions d'euros et que deux appels à projets seront lancés, le premier sur la recherche et le développement, le second pour des projets d'investissement concrets. L'objectif est de soutenir à l'horizon 2024 plusieurs dizaines de projets de recherche et développement, et d'investissement.

Mme la Ministre ajoute qu'une vision régionale en matière de développement forestier dans le cadre des Assises de la forêt est en cours d'élaboration.

Après avoir évoqué le remboursement de 2,6 millions d'euros pour la gestion de la peste porcine africaine par l'Union européenne, elle indique que 1,3 million d'arbres ont été plantés à ce stade ou en passe de l'être ainsi que 1 300 kilomètres de haies dans le cadre du programme *Yes We Plant*.

Elle explique ensuite que les crédits de liquidation en faveur de la biodiversité ont été orientés vers des mesures plus urgentes liées à l'encours des travaux liés aux inondations, mais également des besoins de liquidation dans le cadre de la stratégie de développement durable. L'intervenante assure toutefois que cet élément ne remet pas en cause l'avancement du projet.

A la question de Mme Kelleter sur les caillebotis, elle confirme qu'un million d'euros sera dédié au projet 113 visant quatre espaces naturels remarquables et qu'une instruction a été envoyée au Département de la nature et des forêts (DNF) et au Commissariat général au tourisme (CGT) pour un plan de rénovation des caillebotis.

Une amélioration des recettes liées aux ventes de bois coupé à hauteur de 2 millions d'euros est enfin intégrée de manière structurelle suite à la reprise du marché du bois qui avait été fortement impactée par la crise des scolytes.

## ENVIRONNEMENT

### 1. Questions et observations des membres

Après avoir souligné l'impact de l'environnement sur la santé, **Mme Pécriaux** constate que l'ajustement renforce le Fonds pour la protection de l'environnement et souhaite savoir si certaines actions prévues dans le cadre du Plan EN-VIeS seront intensifiées. Elle met tout particulièrement en exergue le biomonitoring à destination des jeunes riverains des broyeurs à métaux.

Concernant les politiques liées à l'air, au sein de l'Agence wallonne de l'air et du climat, elle note une augmentation en engagement de 181 000 euros en vue de financer de nouvelles stations de mesures de l'activité de l'air et s'enquiert des travaux à Charleroi et à Liège.

A l'AB 33.05.00 « Subvention d'encadrement des méthodes agroenvironnementales en application de la convention-cadre » du programme 15.062, elle relève le transfert de 50 000 euros en crédits d'engagement et en crédits de liquidation dans le but de financer les opérateurs de lignes de chemin de fer touristiques pour l'entretien et la remise en état des lignes de chemin de fer pour la saison 2022. L'oratrice demande des précisions à cet égard.

**M. Clersy** se réjouit de l'attention croissante portée à la qualité de l'air et souligne la construction de deux stations supplémentaires de mesure de la qualité de l'air.

Concernant l'alliance Emploi-Environnement-Alimentation, il constate que deux subventions sont en augmentation : la subvention au secteur privé en matière de développement durable et de transition écologique, d'une part, et les subventions aux secteurs autres que publics en matière d'alimentation durable, d'autre part. Il souhaite obtenir des précisions par rapport aux projets qui sous-tendent l'augmentation au niveau des crédits de liquidation dans le cadre de la mise en oeuvre des recommandations du congrès « Résilience » de 2021 et connaître les projets en cours de finalisation au niveau du Collège wallon de l'alimentation durable.

Il aimerait par ailleurs entendre Mme la Ministre sur la nature des dépenses supplémentaires liées au Fonds pour la protection de l'environnement et du Fonds pour la gestion des déchets.

Il observe enfin que les crédits d'engagement et de liquidation sont ramenés à zéro pour les aides à l'investissement aux entreprises privées dans le programme 03 de la politique du climat.

**Mme Kelleter** souligne le transfert de 50 000 euros en vue du financement de l'entretien et la remise en l'état des lignes de chemin de fer touristiques pour la saison 2022 et souhaite davantage d'informations sur le désherbage sans pesticides.

Dans le volet Recherches environnement, elle désire savoir si les moyens liés à une recherche-action sur la dépollution de métaux lourds dans le secteur du maraîchage ont déjà pu être inscrits dans le budget.

**M. Matagne** interroge Mme la Ministre sur ses intentions par rapport à la gestion du coût des déchets. Il souhaite par ailleurs qu'elle fasse le point par rapport aux budgets prévus en termes de délinquance environnementale et savoir pourquoi le montant mentionné à l'initial n'a pas été indexé alors qu'il concerne principalement des rémunérations.

Concernant la qualité de l'air, il note une hausse de plus de 3 millions d'euros pour la mise en oeuvre du décret du 17 janvier 2019 relatif à la lutte contre la pollution atmosphérique liée à la circulation des véhicules et souhaite savoir comment les montants vont être consacrés sur le terrain.

**M. Dupont** observe que la taxe déchets est en augmentation constante depuis 2020 et s'enquiert des raisons de cette augmentation ainsi que de son impact sur la facture des ménages. Il rappelle ensuite que Mme la Ministre avait annoncé l'ouverture d'un chantier de réflexion sur un coût-vérité plus social. Il estime que cet élément ne transparait pas dans l'ajustement à l'examen.

Par rapport à la taxe eau, il constate une hausse de 4,9 millions. Il interroge Mme la Ministre sur les raisons de cette hausse, sur la part imputable à l'indexation et sur une éventuelle augmentation de la consommation en eau.

Concernant la sécurisation et la remise en état des berges consécutive aux inondations de juillet 2021, il relève que les recettes prévues à l'initial de 21,4 millions d'euros ont été supprimées. L'intervenant souhaite connaître le type de travaux auquel il était fait référence et la part qui sera demandée aux communes et riverains pour le reste de la construction et les aménagements à venir.

Tant pour la SPAQuE que pour l'ISSeP, M. Dupont constate que les deux organismes doivent fonctionner avec moins de moyens et s'enquiert des répercussions concrètes sur leur travail ainsi que des ambitions de Mme la Ministre en matière de dépollution des sols.

### 2. Réponses du Gouvernement

En matière de santé et d'environnement-santé, **Mme la Ministre** explique que le Plan de relance comporte deux projets pour 11,3 millions d'euros et que 5,3 millions d'euros sont prévus pour pérenniser et amplifier le Plan EN-VIeS, dont 1,3 million d'euros pour la mise en oeuvre du décret consacré à l'interdiction progressive des véhicules les plus polluants en matière de circulation.

Est également mise en exergue la mise en oeuvre du décret sur la qualité de l'air, avec notamment la reprise et le soutien aux SAMI.

Au niveau de la qualité de l'air extérieur, deux nouvelles stations de mesures urbaines à Liège et à Charleroi sont en cours tandis qu'un réseau de microcapteurs est à l'agenda. Le processus a toutefois pris du retard.

Par rapport aux pesticides, Mme la Ministre indique que des discussions sont en cours pour définir la meilleure façon de procéder pour assainir le réseau et qu'Infrabel avance avec des alternatives, notamment l'utilisation de la vapeur d'eau.

En matière de sols et de déchets, des moyens ont été dégagés pour conduire une recherche-action spécifiquement à Olné autour des maraîchers qui subissent la problématique de la pollution des sols agricoles à certains métaux lourds.

En ce qui concerne le Fonds des déchets, les dépenses ont été augmentées pour renforcer les mesures favorisant la transition vers le zéro déchet des ménages et des entreprises, en développant une feuille de route zéro déchet, avec un budget de 120 000 euros.

Mme la Ministre évoque ensuite d'autres projets :

- la révision et le renforcement du Plan de réduction de gaspillage alimentaire (Plan REGAL), à hauteur de 1,5 million d'euros sur 2022 et 2023;
- l'extension du réseau de *repair café* et des ressourceries;
- l'augmentation des moyens accordés aux intercommunales pour acheter du matériel de prévention et développer leur réutilisation sur leur territoire avec un budget de 3 millions d'euros;
- le développement des projets de compostage collectif avec un appel à projets doté d'un budget de 500 000 euros;
- le développement de collectes sélectives innovantes de différents flux de déchets ménagers et assimilés avec deux appels à projets;
- le soutien à la vente en vrac via une convention-cadre avec l'ABSL Consom-Action.

Par rapport à la taxe incinération, il est indiqué que la volonté n'est pas d'augmenter la taxe incinération des déchets ménagers à ce stade et qu'elle est maintenue à 12,19 euros la tonne. Une étude est prévue au second semestre 2022 pour réviser et adapter éventuellement les taux de taxation et les régimes.

Au niveau du coût-vérité, l'intervenante déclare que l'étude s'est terminée début 2022 et que les résultats et les recommandations sont pris en compte en vue de modifier l'arrêté.

Par rapport la SPAQuE, sont détaillés les grands enjeux :

- continuer à identifier les stratégies et la réalisation d'investigation préalable pour estimer le coût de la dépollution des sols;
- proposer l'assainissement de friches et décharges dans le cadre du Plan de relance;
- constituer une réserve foncière de terrains publics à assainir;
- participer à la reconversion des sites sidérurgiques légeois;
- finaliser la gestion des déchets issus des inondations;
- produire davantage d'énergie renouvelable sur des sites orphelins.

En matière d'alimentation et de développement durable, Mme la Ministre rappelle que les appels à projets en alimentation ont été lancés en 2020. Elle précise que les résultats à mi-parcours seront présentés en novembre 2022.

Pour les cantines, elle indique que 3 millions d'euros du Plan de relance ont été prévus pour rehausser les ambitions jusqu'en 2024. A également été lancé le Green Deal 2.0. L'intervenante précise que neuf cantines sont à ce stade labellisées.

A M. Matagne, elle indique que le Collège wallon pour l'alimentation durable a finalisé ses travaux et que le plan d'action va pouvoir être présenté pour validation au Gouvernement, probablement à la rentrée 2022.

Par rapport à la problématique de l'eau, elle signale que le transfert des recettes des taxes eau est liée au contrat de gestion avec la SPGE et qu'elle se base sur les recettes effectives. Il s'agit notamment de pouvoir donner un budget à la SWDE pour réaliser des études complémentaires liées à la présence d'amiante et de PFAS dans l'eau de distribution. Elle précise toutefois que la conformité de l'eau de distribution est supérieure à 99% et que la nouvelle directive européenne sur l'eau potable va notamment renforcer les normes en matière de plomb et de chrome.

A M. Dupont, par rapport à la consommation d'eau pour les sinistrés des inondations de juillet 2021, Mme la Ministre indique que les opérateurs de l'eau ont posé un geste commercial pour compenser les surcoûts en matière de consommation d'eau pour les sinistrés et que 3,8 millions d'euros ont été débloqués, via la SPGE, pour l'aide aux sinistrés non assurés visant les réparations des installations. Elle ajoute que 25 ETP tuteurs énergie-eau ont été engagés dans les 30 communes sinistrées et que les usagers ont bénéficié d'une aide directe des distributeurs concernés équivalente à dix mètres cubes sur la facture d'eau de 2021 pour les nettoyages nécessaires dans les rues inondées.

Elle signale que la consolidation des chiffres relative à la consommation d'eau n'a pas encore été consolidée pour 2021.

### 3. Répliques des membres

**M. Dupont** indique qu'il reviendra dans la suite de la discussion sur la taxe incinération et la taxe eau.

## BIEN-ÊTRE ANIMAL

### 1. Questions et observations des membres

**Mme Pécriaux** qualifie de faible le montant de 448 00 euros accordés au Fonds pour le bien-être animal et constate qu'aucun ajustement n'a été prévu en son sein alors que, plus généralement, les dépenses à charge des fonds budgétaires sont en hausse de 5,8 millions d'euros.

**Mme Kelleter** évoque l'aboutissement de l'étude sur l'abattage à la ferme et demande à Mme la Ministre si des moyens ont déjà été prévus pour développer une alternative.

**M. Janssen** souligne l'importance que revêt pour le Groupe MR le renforcement des contrôles dans le cadre de la mise en oeuvre du permis de détention afin de vérifier que la quarantaine de personnes faisant actuellement l'objet de sanctions pour maltraitance animale ne soient pas en possession d'animaux de compagnie. Il s'enquiert d'un éventuel crédit supplémentaire en vue d'un renforcement des contrôles en la matière.

**M. Matagne** observe que Mme la Ministre a voulu accroître la capacité d'accueil, mettre en oeuvre des infrastructures plus adaptées, le financement des soins vétérinaires et la formation du personnel. Il désire savoir ce qui a déjà été mis en oeuvre.

### 2. Réponses du Gouvernement

**Mme la Ministre** explique que le fonds budgétaire du bien-être animal est lié aux recettes affectées et que les dépenses à charge du fonds ne peuvent être augmentées si les recettes ne subissent pas d'augmentation. Elle ajoute qu'il existe donc une priorité d'allouer les budgets existants et cite dans ce cadre le budget alloué en matière de recherche qui a été utilisé pour lancer trois études dont une sur l'abattage à la ferme.

Concernant les refuges, un appel à projets de 350 000 euros a été lancé en 2022 sur le fonds bien-être animal. Trente-sept refuges ou associations en ont bénéficié et ont reçu jusqu'à 10 500 euros. L'intervenante rappelle que dans le cadre de la crise sanitaire, un montant à hauteur de 266 000 euros a été dégagé pour aider 133 refuges dans leurs frais de fonctionnement.

Par rapport au régime d'aide dédié aux communes, elle déclare que le nombre de communes participantes s'élève à 185 et que 310 000 euros ont été engagés, avec l'objectif de travailler sur la stérilisation des chats errants et des chats domestiques appartenant à des personnes précarisées, sur des campagnes de sensibilisation et la mise à disposition d'un référent bien-être animal.

Dans le cadre du décret délinquance, elle déclare qu'un nouveau système de subventionnement a été développé pour les communes avec des budgets quadruplés pour les agents constateurs communaux. Elle estime dès lors que les moyens nécessaires sont débloqués pour développer la lutte contre l'impunité environnementale et la poursuite des cas de maltraitance.

Par ailleurs, dans le cadre du Plan de relance, à la fiche 127, un budget de 500 000 euros supplémentaires est prévu en vue de former et de professionnaliser le secteur du bien-être animal avec des modules de formation.

A M. Janssen, elle confirme qu'il n'existe pas de crédit supplémentaire pour contrôler les personnes qui ne disposent plus du permis de détention.

## RURALITÉ

### 1. Questions et observations des membres

**Mme Pécriaux** met en évidence le transfert de 1 million d'euros en crédits d'engagement et de 1,3 million d'euros en crédits de liquidation depuis la provision « Relance, résilience et transition » afin de soutenir les mesures relatives aux programmes communaux de développement rural (PCDR).

**M. Clersy** se réjouit de l'action de Mme la Ministre au niveau des subsides liés au PCDR, avec un traitement des demandes plus rapide et plus équitable.

**M. Janssen** interroge Mme la Ministre sur la politique de PCDR.

**M. Matagne** observe une explosion de l'encours et souhaite en connaître les raisons.

## 2. Réponses du Gouvernement

**Mme la Ministre** explique qu'un montant de 1,1 million d'euros en crédit d'engagement ainsi qu'un montant de 1,4 million d'euros en crédit de liquidation ont été transférés depuis la provision relance, résilience et transition pour soutenir les mesures relatives au PCDR et confirme la tendance d'augmentation des budgets en faveur de la ruralité avec 21 millions d'euros via l'ajustement pour les PCDR. Elle précise en outre que la volonté est d'avoir des projets ciblés sur les besoins des citoyens avec une facilitation de concrétisation et qu'il existe toujours la possibilité de réaliser un avenant budgétaire qui couvre jusqu'à 20% d'augmentation de subsides.

### LES RECETTES

#### 1. Questions et observations des membres

**M. Dupont** souhaite des précisions par rapport à l'augmentation de 571 000 euros à l'AB 36.01.70 « Taxes et redevances perçues en matière de déchets en vertu du décret du 22 mars 2007 » et par rapport à l'augmentation de 4,9 millions d'euros à l'AB 36.04.70 « Taxes sur le déversement des eaux usées, sur les charges environnementales et sur les prélèvements d'eau souterraine potabilisable ». Il désire savoir si ces augmentations vont devoir être supportées par les citoyens.

Concernant les berges, il relève que les recettes ne pourront être perçues en l'absence de travaux de reconstruction en 2022. Il s'enquiert de l'estimation du coût complet de la reconstruction des berges, de la part de la Région et de la signification du concept de reconstruction résiliente.

**M. Matagne** observe, sur la base de l'AB 39.01.00 « Remboursement des institutions européennes dans le cadre de la gestion de la peste porcine africaine », que la Wallonie aura perçu 5,370 millions d'euros et rappelle les doutes exprimés précédemment en lien avec cet AB par le Groupe Les Engagés et la Cour des comptes.

#### 2. Réponses du Gouvernement

**Mme la Ministre** explique qu'il n'existe pas de lien direct entre les taxes eau et le coût-vérité de distribution en matière d'eau ou d'assainissement, celui-ci évoluant en fonction des charges des distributeurs et des épurateurs et sous réserve de l'approbation de leurs augmentations. Elle précise toutefois que le coût-vérité de distribution inclut le coût-vérité de production, à savoir la redevance de protection des captages qui est équivalente à la taxe de prélèvement d'eau potabilisable versé à la SPGE ainsi que la contribution de prélèvements potabilisables qui est payée à la Région. Elle constate que le coût-vérité de distribution et le coût-vérité de l'assainissement n'ont quasiment pas varié depuis 2018.

Par rapport au volet assainissement industriel, elle souligne la hausse de l'inflation considérée. Ainsi, cette inflation avait été estimée à 1,7% à l'initial et à 5,5% à l'ajustement.

Concernant la taxe incinération, Mme la Ministre indique que le montant de la taxe sur l'incinération des déchets non dangereux était fixé en 2020 à 10,19 euros par tonne de déchets admise à l'incinération, montant non indexé, mais que ce taux n'était pas assez dissuasif au niveau des intercommunales. Il lui a donc semblé logique que la Région wallonne puisse s'aligner sur une dynamique opérée par plusieurs pays européens et également observée par la Région flamande et la Région de Bruxelles-Capitale, afin d'atteindre des objectifs de transition en économie circulaire.

L'oratrice précise toutefois que l'augmentation est limitée à environ 2 euros la tonne et qu'elle a un impact limité sur la facture moyenne des ménages, de l'ordre de 25 cents par habitant et par an. Elle ajoute que cet impact mineur sera rapidement compensé par la réduction, par les ménages, de leur production de déchets ménagers grâce au nouveau sac bleu. Elle observe qu'il s'agit d'une évolution bénéfique tant sur le plan environnemental que sur le plan économique.

Par rapport à la peste porcine africaine, Mme la Ministre détaille les deux programmes de cofinancement européen qui ont été activés :

- un programme d'éradication 2018-2019 pour lequel 5,236 millions d'euros ont été sollicités et dont une première tranche a été reçue;
- le programme de surveillance 2020 avec peu de frais éligibles au cofinancement et pour lequel le rapport de la Commission européenne est encore attendu.

## LES DÉPENSES

### DISPOSITIF DES DÉPENSES

#### Article 19

##### 1. Questions et observations des membres

Par rapport au financement de la Société publique de gestion des eaux (SPGE), **M. Matagne** relève que le changement de programme informatique a entraîné des retards d'enrôlement et que le montant exact des 95% qui sera transmis à la SPGE ne peut être garanti. Il désire savoir quand le problème sera totalement résolu.

##### 2. Réponses du Gouvernement

**Mme la Ministre** indique qu'il s'agit d'une année compliquée sur le plan budgétaire avec le transfert de logiciel et que l'objectif est de pouvoir démarrer directement avec le bon module en 2023.

### DIVISION ORGANIQUE 10. SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

#### Programme 10.11 – Plan de relance de la Wallonie (PRW) et la facilité pour la relance et la résilience européen (FRR)

##### 1. Questions et observations des membres

**M. Matagne** constate que la justification des AB n'est pas mentionnée pour ce nouveau programme et qu'il est renvoyé à des décisions du Gouvernement.

##### 2. Réponses du Gouvernement

**Mme la Ministre** indique que le détail sera transmis aux membres de la commission.

### DIVISION ORGANIQUE 15. AGRICULTURE, RESSOURCES NATURELLES ET ENVIRONNEMENT

#### Programme 15.060 – Nature, forêt, chasse-pêche

##### 1. Questions et observations des membres

**M. Dupont** observe une diminution de 1 million d'euros à l'AB 01.01.00 « Actions en faveur de la biodiversité » et note que le montant sera utilisé pour des travaux entrepris dans le cadre des inondations. Il demande à Mme la Ministre des précisions à cet égard.

Concernant l'AB 73.05.10 « Marchés de travaux dans le cadre de la gestion de la peste porcine africaine », **M. Matagne** s'interroge sur le financement des travaux de démontage de clôtures.

##### 2. Réponses du Gouvernement

**Mme la Ministre** répète que la diminution du budget pour la biodiversité est liée aux non-besoins du projet Yes We Plant. Elle détaille l'ensemble des dépenses en matière de biodiversité qui relèvent de l'AB 01.01.00.

Concernant la peste porcine africaine, elle signale que la situation a été réévaluée avec le comité PPA et qu'il a été décidé de ne pas démonter le réseau de clôtures au vu de la présence de la PPA en Allemagne et en Italie.

#### Programme 15.061 – Espace rural et naturel

##### 1. Questions et observations des membres

**M. Matagne** souhaite des explications par rapport à l'évolution observée à l'AB 12.09.11 « Gestion des espèces exotiques envahissantes ».

En lien avec l'AB 63.06.21 « Subventions aux pouvoirs et organismes publics en matière de développement rural », il s'enquiert du nombre de communes ayant demandé à pouvoir bénéficier de ce mécanisme.

## 2. Réponses du Gouvernement

**Mme la Ministre** indique que des moyens supplémentaires ont été octroyés à la lutte contre les espèces exotiques envahissantes. Ceux-ci s'élèvent à 1,075 million.

L'intervenante précise qu'une partie de ces budgets ont été consacrés en 2022 à la lutte contre l'expansion de la renouée du Japon dans les régions touchées par les inondations. Elle ajoute qu'un budget de 750 000 euros issu du Fonds pour la protection de l'environnement permettra de relancer la recherche pratique sur des méthodes du piégeage.

Concernant l'AB 63.06.21, elle note qu'une vingtaine de communes ont reçu le subside pour environ 10 000 euros.

## Programme 15.067 : Fonds budgétaire : Fonds budgétaire du bien-être animal

### 1. Questions et observations des membres

**M. Matagne** constate que l'une de recettes du fonds résulte de l'encaissement des rétributions dans le cadre de l'identification et de l'enregistrement des chiens et désire savoir pourquoi il n'existe pas de parallèle avec les chats.

### 2. Réponses du Gouvernement

**Mme la Ministre** répond qu'un arrêté d'application est nécessaire en vue de l'élargissement.

## SOCIETE PUBLIQUE D'AIDE A LA QUALITE DE L'ENVIRONNEMENT (SPAQUE)

### 1. Questions et observations des membres

**M. Dupont** demande à Mme la Ministre si la variation de 9,371 millions d'euros constatée au niveau des recettes courantes a un impact sur les actions de la Société publique d'aide à la qualité de l'environnement (SPAQuE). Il souhaite par ailleurs connaître ses ambitions en matière de dépollution des sols.

### 2. Réponses du Gouvernement

**Mme la Ministre** explique tout d'abord que la dotation de la SPAQuE s'élève à 21,3 millions d'euros à l'ajustement 2022 au lieu de 20,5 millions d'euros. Elle met, en particulier, en exergue le budget spécifique dédié à la gestion de certaines décharges de 16,5 millions d'euros, dont plus de 2,5 millions en 2022.

Elle déclare que l'augmentation de budget permettra essentiellement de rencontrer la hausse des rémunérations résultant de l'indexation annuelle et d'engager des collaborateurs afin de remplir les différentes missions confiées à la SPAQuE, de réaliser des investigations supplémentaires pour mieux connaître l'étendue de l'évolution de certains sites, friches ou décharges en vue d'une réhabilitation ainsi que l'achat éventuel de terrains pour disposer d'une réserve stratégique et limiter ainsi l'artificialisation des sols et de s'attaquer à l'assainissement des anciennes décharges les plus problématiques.

L'oratrice précise que dans le cadre du présent ajustement, la SPAQuE n'a pas formellement corrigé son budget initial puisque le résultat SEC n'y figurait pas. Elle précise que l'objectif SEC est de -20,4 millions d'euros.

## LA NOTE DE GENRE

### 1. Questions et observations des membres

**Mme Pécriaux** et **M. Matagne** constatent l'absence de référence à une note de genre.

### 2. Réponses du Gouvernement

**Mme la Ministre** explique que dans le cadre d'un ajustement, il n'est pas formellement prévu une note de genre, ce qui explique pourquoi elle n'a pas été adaptée.

Au niveau du biomonitoring, elle précise que la première phase de l'étude a eu lieu en 2021 et a permis de créer des valeurs de référence de l'imprégnation des Wallons et des Wallonnes par catégorie d'âge pour une série de composants et que la deuxième phase de l'étude permettra d'analyser d'autres polluants mais aussi d'autres catégories de population. Elle ajoute que l'étude a dû être prolongée jusqu'en septembre 2022.

Le deuxième projet porte sur l'alimentation durable et la transition zéro déchet avec, en point d'attention, l'inégalité de la répartition des tâches ménagères au sein du couple. L'appel à projets a été lancé début 2022 mais n'a pas abouti sur la sélection d'un soumissionnaire. Une nouvelle procédure a dès lors été lancée en juillet 2022.

Le troisième volet concerne la lutte contre la précarité hydrique. Dans ce cadre, le Gouvernement a travaillé, d'une part, à une meilleure utilisation du Fonds social de l'eau et du Fonds d'amélioration technique et, d'autre part, à une révision des conditions de la pose de limiteurs de débit d'eau.

## VI. VOTE

La Commission de l'environnement, de la nature et du bien-être animal recommande, par 8 voix contre 2, à la Commission du budget et des infrastructures sportives l'adoption du projet de décret contenant le premier ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022, pour les sections et programmes afférents aux compétences *ratione materiae* de la Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.

## VII. RAPPORT

A l'unanimité des membres, il a été décidé de faire confiance au Président et à la Rapporteuse pour l'élaboration du rapport.

La Rapporteuse,  
A. KELLETER

Le Président,  
J.-P. LEPINE